



## FOOTBALL CLUB DE ROQUEFORT LA BEDOULE - FCRB

Allée Gondrexon, 13830 Roquefort La Bédoule

Affiliation FFF n° 547115 - Ligue de Méditerranée - District de Provence

### CHARTRE JOUEURS & PARENTS – SAISON 2017/2018

1. Le joueur ne peut participer à une compétition tant que la Ligue n'a pas retournée sa licence validée.
2. Le joueur doit aller au bout de son engagement par respect pour ses coéquipiers, les éducateurs et le club.
3. Le joueur reçoit son pack équipement lorsqu'il est à jour du paiement de la cotisation.
4. Le joueur doit porter la tenue officielle du FCRB lors des compétitions officielles.
5. Le joueur doit participer à tous les entraînements de son équipe. L'entraînement est le moyen de progresser pour pouvoir participer aux plateaux ou aux matches de championnat. Les cas particulier seront à voir avec l'éducateur.
6. Seul l'éducateur (ou son adjoint) a les compétences requises pour former son équipe.
7. Le joueur doit être à l'heure aux entraînements et aux convocations pour les matches. En cas d'absence ou de retard imprévus, prévenir l'éducateur le plus tôt possible.
8. Le joueur est informé par l'éducateur de sa convocation aux matches à l'issue des entraînements précédant.
9. Le joueur doit jouer dans l'équipe où l'éducateur a fait appel à lui.
10. Un joueur peut ne pas être convoqué pour un match s'il est jugé en forme insuffisante par l'éducateur.
11. Les parents doivent respecter les horaires des convocations (entraînements et matches). Les heures et lieux de rendez-vous sont affichés sur le site du club et communiqués par l'éducateur à l'issue de l'entraînement précédant les matches.
12. Tout joueur ayant une attitude incorrecte vis-à-vis de ses coéquipiers, dirigeants, éducateurs, arbitres ou toute autre personne, tant à l'entraînement que durant les compétitions sera convoqué en Commission de Discipline où il sera écouté puis conseillé. Une sanction pourra toutefois être prononcée suivant la gravité de la situation.
13. Les éducateurs sont chargés par le bureau du FCRB de régler, avec son accord, tous les problèmes et litiges d'ordre technique, tactique, physique ou de composition d'équipe.
14. Tout litige doit se régler dans le calme et la discrétion au bureau du club et non sur le terrain ou la voie publique et sans gêner l'entraînement ou le match en cours.
15. Lors des déplacements, les parents se doivent d'accompagner leur enfant, dans la mesure du possible.
16. L'accès au stade est strictement interdit en dehors des heures d'entraînements ou de matches. Le FCRB décline toute responsabilité en cas d'incident se produisant en dehors des heures d'entraînements ou de matches.
17. L'accès aux vestiaires est réservé exclusivement aux joueurs, aux dirigeants et aux éducateurs. Toutefois, un parent pourra s'y rendre si l'éducateur l'y autorise.
18. Lors des matches et des entraînements, les parents devront s'abstenir de donner des consignes de jeu. C'est l'un des rôles de l'éducateur. Ils doivent encourager et applaudir les bonnes actions de leur équipe mais aussi celles de l'équipe adverse, s'interdire toute violence verbale ou physique envers l'arbitre, les éducateurs, les autres parents.
19. ENCOURAGER et RECONFORTER les joueurs, même en cas de défaite, c'est une étape nécessaire à la réussite. AYEZ, LE PLUS SOUVENT, VIS-A-VIS DE VOTRE ENFANT, UNE ATTITUDE POSITIVE !!!

Fait à \_\_\_\_\_, le :     /     / 2017     Le joueur

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_ Prénom :

En qualité de (Père, Mère, Tuteur du joueur) : \_\_\_\_\_ Signature :

Signature :



## **FOOTBALL CLUB DE ROQUEFORT LA BEDOULE - FCRB**

Allée Gondrexon, 13830 Roquefort La Bédoule

Affiliation FFF n° 547115 - Ligue de Méditerranée - District de Provence

### **CHARTRE JOUEURS & PARENTS – SAISON 2017/2018**

1. Le joueur ne peut participer à une compétition tant que la Ligue n'a pas retournée sa licence validée.
2. Le joueur doit aller au bout de son engagement par respect pour ses coéquipiers, les éducateurs et le club.
3. Le joueur reçoit son pack équipement lorsqu'il est à jour du paiement de la cotisation.
4. Le joueur doit porter la tenue officielle du FCRB lors des compétitions officielles.
5. Le joueur doit participer à tous les entraînements de son équipe. L'entraînement est le moyen de progresser pour pouvoir participer aux plateaux ou aux matches de championnat. Les cas particulier seront à voir avec l'éducateur.
6. Seul l'éducateur (ou son adjoint) a les compétences requises pour former son équipe.
7. Le joueur doit être à l'heure aux entraînements et aux convocations pour les matches. En cas d'absence ou de retard imprévus, prévenir l'éducateur le plus tôt possible.
8. Le joueur est informé par l'éducateur de sa convocation aux matches à l'issue des entraînements précédant.
9. Le joueur doit jouer dans l'équipe où l'éducateur a fait appel à lui.
10. Un joueur peut ne pas être convoqué pour un match s'il est jugé en forme insuffisante par l'éducateur.
11. Les parents doivent respecter les horaires des convocations (entraînements et matches). Les heures et lieux de rendez-vous sont affichés sur le site du club et communiqués par l'éducateur à l'issue de l'entraînement précédant les matches.
12. Tout joueur ayant une attitude incorrecte vis-à-vis de ses coéquipiers, dirigeants, éducateurs, arbitres ou toute autre personne, tant à l'entraînement que durant les compétitions sera convoqué en Commission de Discipline où il sera écouté puis conseillé. Une sanction pourra toutefois être prononcée suivant la gravité de la situation.
13. Les éducateurs sont chargés par le bureau du FCRB de régler, avec son accord, tous les problèmes et litiges d'ordre technique, tactique, physique ou de composition d'équipe.
14. Tout litige doit se régler dans le calme et la discrétion au bureau du club et non sur le terrain ou la voie publique et sans gêner l'entraînement ou le match en cours.
15. Lors des déplacements, les parents se doivent d'accompagner leur enfant, dans la mesure du possible.
16. L'accès au stade est strictement interdit en dehors des heures d'entraînements ou de matches. Le FCRB décline toute responsabilité en cas d'incident se produisant en dehors des heures d'entraînements ou de matches.
17. L'accès aux vestiaires est réservé exclusivement aux joueurs, aux dirigeants et aux éducateurs. Toutefois, un parent pourra s'y rendre si l'éducateur l'y autorise.
18. Lors des matches et des entraînements, les parents devront s'abstenir de donner des consignes de jeu. C'est l'un des rôles de l'éducateur. Ils doivent encourager et applaudir les bonnes actions de leur équipe mais aussi celles de l'équipe adverse, s'interdire toute violence verbale ou physique envers l'arbitre, les éducateurs, les autres parents.
19. ENCOURAGER et RECONFORTER les joueurs, même en cas de défaite, c'est une étape nécessaire à la réussite. AYEZ, LE PLUS SOUVENT, VIS-A-VIS DE VOTRE ENFANT, UNE ATTITUDE POSITIVE !!!